

# La précarité énergétique: Définition, constats, enjeux

Marie Moisan - CLER - [marie.moisan@cler.org](mailto:marie.moisan@cler.org)



## Le réseau RAPPEL

Créé grâce au soutien de l'ADEME et de la Fondation Abbé Pierre, soutenu par EDF, GDF Suez et la Fondation Nicolas Hulot.

Animé par le CLER et BCE.

Près de 600 membres issus de l'habitat, de l'énergie et de l'action sociale

Le réseau propose plusieurs outils :

- ✓ Une newsletter bimestrielle
- ✓ Une liste de discussion
- ✓ Un bulletin d'information semestriel
- ✓ Des rencontres d'acteurs annuelles
- ✓ Un site Internet:

<http://www.precarite-energie.org/>



Phénomène ancien mais en émergence forte :

- ⇒ Augmentation du prix des énergies.
- ⇒ Préoccupations environnementales.
- ⇒ Inquiétudes sur l'évolution de la précarité.



- En France : **aucun indicateur dédié** pour caractériser la pauvreté énergétique.
- Une définition est apportée dans la **loi grenelle 2** :  
« *Est en situation de précarité énergétique au titre de la présente loi une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat.* »
- En Grande-Bretagne la notion de « fuel poverty » s'applique aux ménages dont la **dépense énergétique dépasse 10 % des revenus**, étant entendu que la dépense prise en compte est celle qui doit permettre **l'accès au confort**.



Logement peu efficace, faibles ressources, énergies chères :

Impayés,  
endettement,  
coupures

Restrictions,  
privations,  
perte de  
confort

Repli chez  
soi, isolement  
social



Pathologies  
du froid,  
pathologies  
respiratoires

Humidité,  
dégradation  
du bâti

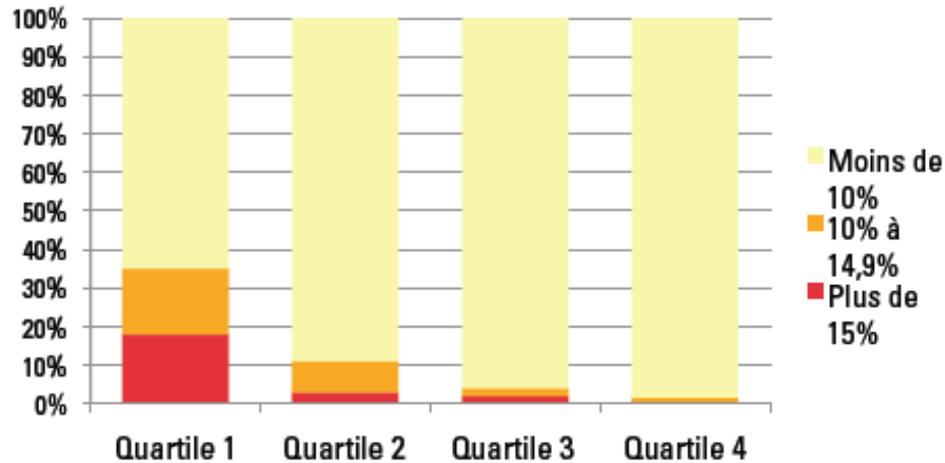
Accidentologie,  
intoxications



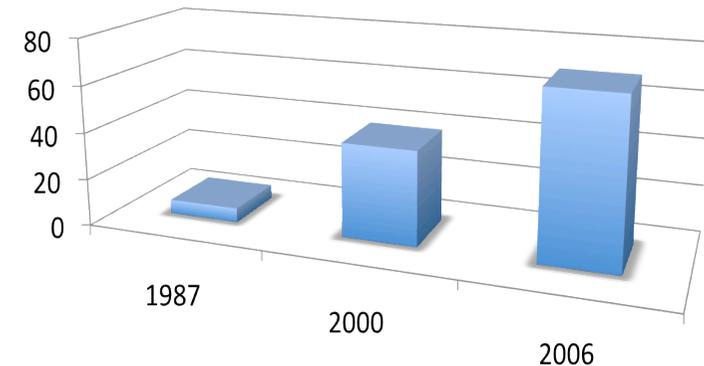
**La précarité énergétique n'est pas une situation stable, non traitée elle s'aggrave.**

Des premières données issues de l'ENL 2006...

*Répartition de la part des revenus dépensés pour l'énergie dans le logement (dépense réelle des ménages)*



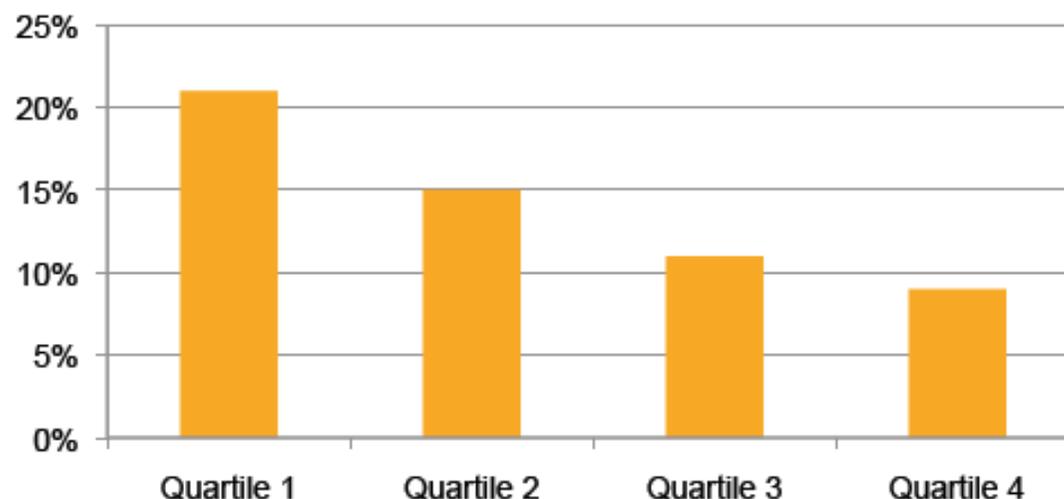
*Evolution du budget des aides à l'énergie (en millions d'euros)*



⇒ 13 % des ménages français dépensent plus de 10% de leurs revenus pour leurs dépenses d'énergie dans le logement.

**Pour la population du premier quartile cette part monte à 35,6 % dont 18% dépensent plus de 15%.**



*Ménages ayant ressenti le froid*

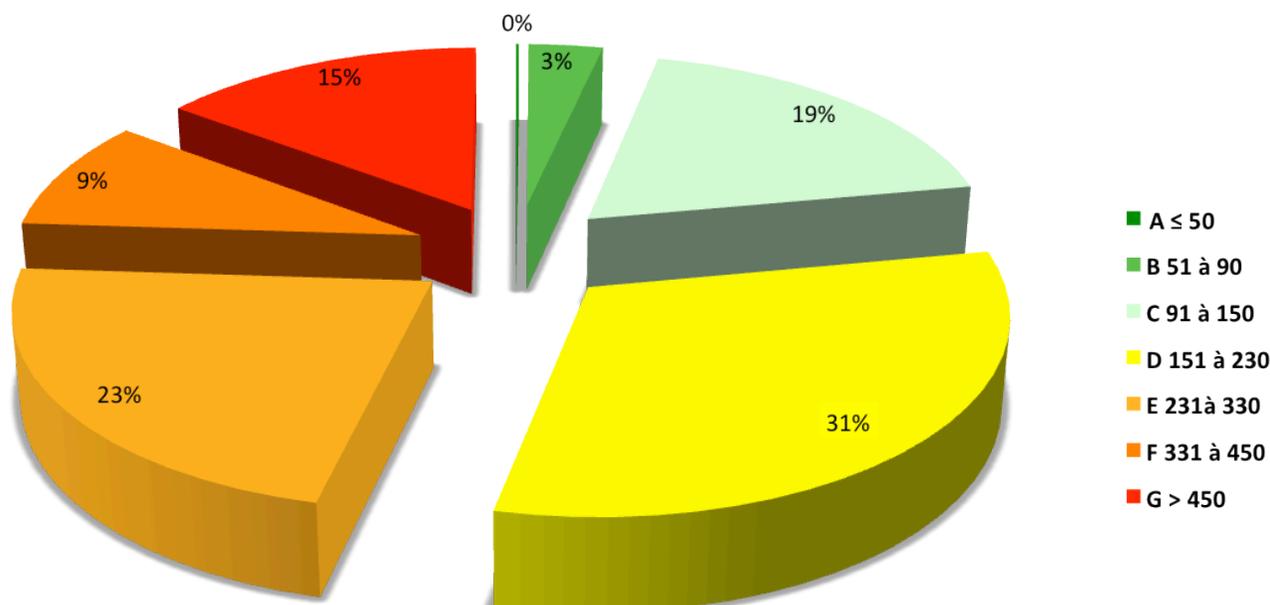
⇒ 3,7 millions de ménages ont ressenti le froid

**dont 2,3 millions au sein de la première moitié de la population.**

Cependant la formulation de la question « Avez-vous souffert du froid pendant au moins 24h au cours des douze derniers mois ? » étant assez générale, elle impose d'observer de plus près les raisons de cet inconfort.



Graphique réalisé à partir d'une étude ANAH, consommation affichée des logements français selon l'étiquette DPE en énergie primaire en kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>/an.



Consommation moyenne par logement en France :  
260 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>.an

Consommation moyenne par logement construit avant 1975 :  
360 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>.an



Par rapport aux consommations exprimées en « besoins » du logement, la prise en compte de l'énergie primaire intègre l'énergie consommée au niveau de la production, soit un coefficient multiplicateur de 2,58 pour l'électricité.

### Les revenus des ménages

Distribution du revenu disponible par décile de la population. Limite haute.

Déciles	2007
D10	12 480€
D20	16 010€
D30	19 490€
D40	23 410€
D50	27 630€
D60	32 250€
D70	37 650€
D80	45 050€
D90	57 620€
D95	86 580€

- **Définition INSEE du revenu disponible :**  
« Le revenu disponible d'un ménages comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Quatre impôts directs sont généralement pris en compte : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation et les contributions sociales généralisées (CSG) et contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS). »



- Logement moyen de 80 m<sup>2</sup>
- Pour un prix moyen de l'énergie de chauffage de 0,086 €/kWh.
- Consommation de chauffage de 200 kWh/m<sup>2</sup>.an en moyenne dans un écart de 100 à 300 kWh/m<sup>2</sup>, soit de 690 à 2050 €.
- Le chauffage de l'eau avec la même énergie que le chauffage pour 2 550 kWh, soit 220 €.
- Et les autres consommations (électricité/cuisson) évaluée à 570 €
- Taille moyenne de la famille 3 personnes
- L'essentiel du parc (70 %) a été construit avant les réglementations thermiques. Même si de nombreux logements anciens ont bénéficié de travaux d'isolation, c'est souvent une simple isolation des combles.

⇒ **En résulte une facture moyenne de 1480 à 2860 €**



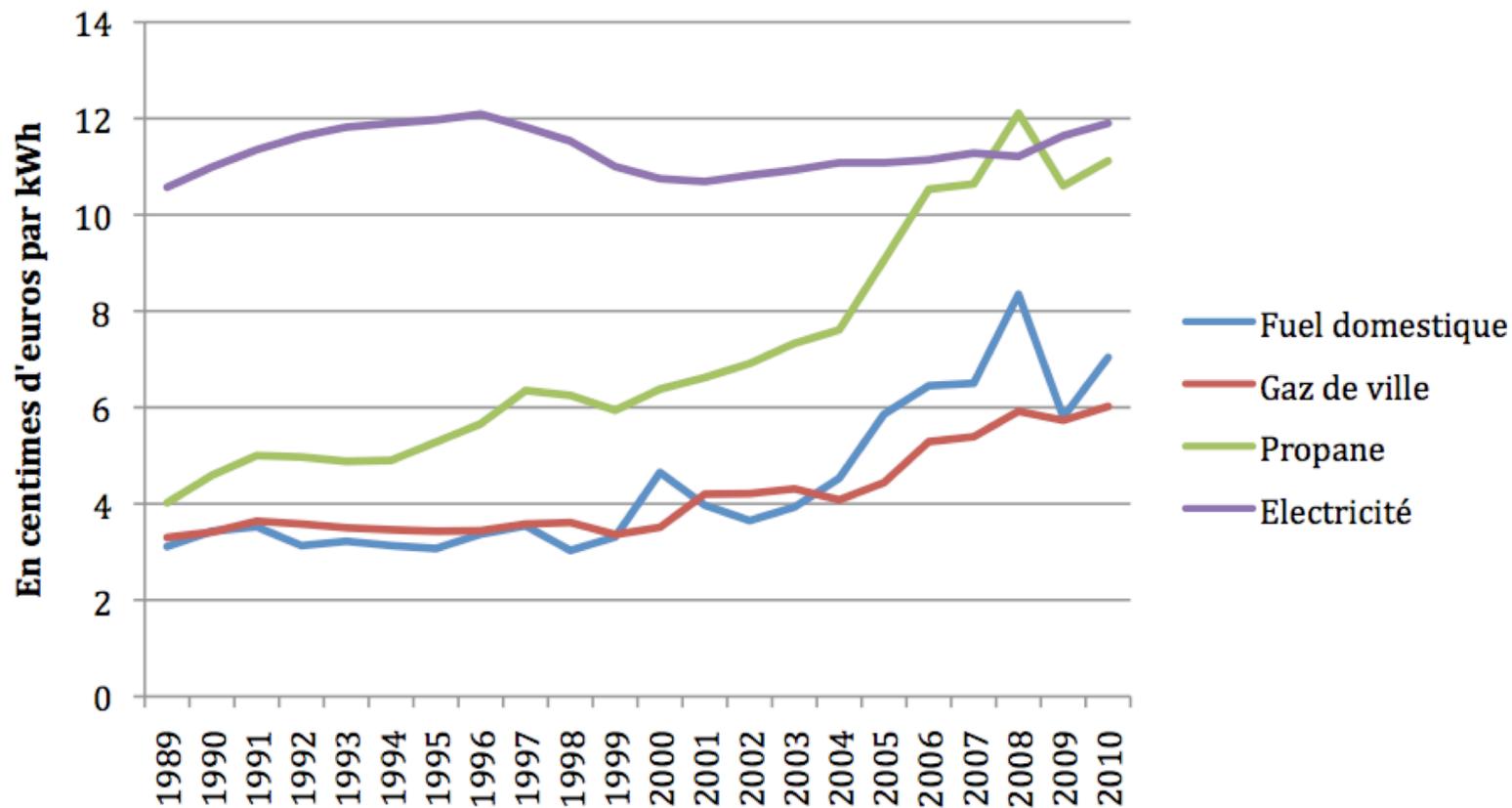
*Croisement des revenus avec les consommations :*

Énergie de chauffage prix moyen à 0,086 €		3 premiers déciles (limite haute)			5° décile	8° décile
Besoins m <sup>2</sup>	Facture	12 480 €	16 010 €	19 490 €	27 630 €	45 050 €
300 kWh	2857 €	23%	18%	12%	10%	6%
200 kWh	2168 €	18%	14%	11%	8%	5%
100 kWh	1479 €	12%	9%	8%	5%	3%

- Chaque décile représente environ 2 500 000 ménages
- L'essentiel des 3 premiers déciles est concerné par le seuil des 10 %
- Dans certains cas cette limite touche jusqu'au 5 ° décile

⇒ Ce sont donc **environ 5 millions de ménages** qui pourraient entrer dans la définition Anglaise de « fuel poverty »





Facture énergétique avec augmentation de 20 et 40 %			3 premiers déciles (limite haute)			5° décile
Besoins m <sup>2</sup>	Facture		12 480 €	16 010 €	19 490 €	27 630 €
300 kWh	0	2857 €	23%	18%	15%	10%
	20%	3315 €	27%	21%	17%	12%
	40%	3772 €	30%	24%	19%	14%
200 kWh	0	2168 €	17%	14%	11%	8%
	20%	2488 €	20%	16%	13%	9%
	40%	2807 €	22%	18%	14%	10%
100 kWh	0	1479 €	12%	9%	8%	5%
	20%	1661 €	13%	10%	8%	6%
	40%	1842 €	15%	12%	9%	7%

Source: BCE



- Est un phénomène complexe
- Par le cumul de plusieurs problématiques
- Qui concernent tant l'humain que les équipements et le bâti

↳ **De fait, les actions seront multiples et viseront des objectifs différents mais complémentaires.**

Des freins importants :

- Population devant faire face à d'autres précarités, parfois (souvent) davantage prioritaires
- Faible marge de manœuvre dans certaines situations (locatif par exemple)
- Dispositifs pas toujours adaptés
- Les travailleurs sociaux, premiers relais, connaissent peu ou mal les accompagnements à proposer aux familles



1. Le prix de l'énergie est une question centrale dans le traitement de la précarité énergétique, mais, sauf à augmenter indéfiniment les mécanismes sociaux de pondération des prix, il est évident que ce paramètre ne sera pas le plus facile à contrôler.
  2. La lutte contre le changement climatique passera également par le facteur prix pour inciter les ménages aux investissements nécessaires.
- ↳ **Pour les plus modestes, des politiques particulières doivent se mettre en place pour ne pas les laisser sur le bord du chemin.**



A long terme:

➔ **Rénover le parc de logement français**

A court/moyen terme:

➔ **Identifier les ménages**

➔ **Améliorer leur confort, baisser les charges**

➔ **Mettre en place un bouclier énergétique**



31 millions de logements (soit 2,3 milliards de m<sup>2</sup>) France  
dont :

	Nombre de logements	consommation moyenne en énergie primaire (kWh/m <sup>2</sup> .an)
MAISONS INDIVIDUELLES avant 1975 non rénovées	3 493 140	457
LOGEMENTS COLLECTIFS avant 1975 non rénovés	2 524 511	456
MAISONS INDIVIDUELLES avant 1975 rénovées	5 259 950	327
LOGEMENTS COLLECTIFS avant 1975 rénovés	4 539 610	250
MAISONS INDIVIDUELLES 1975-2000	5 883 519	224
LOGEMENTS COLLECTIFS 1975-2000	2 120 316	160
LOGEMENTS sociaux	4 526 930	199
MAISONS INDIVIDUELLES construites entre 2000 et 2007	1 979 393	158
LOGEMENTS COLLECTIFS construits entre 2000 et 2007	1 199 717	178
PARC TOTAL	31 527 085	274

*Nombre de logements par segments et consommations moyennes*

⇒ Objectif « Habiter Mieux » : 300 000 logements de propriétaire occupants rénovés d'ici 2017 (gain de performance énergétique = au moins 25%)

⇒ 6 millions de logements construits avant 1975 doivent être rénovés (et en majorité des maisons individuelles)



Coût moyen possible d'une rénovation sur les  
« passoires thermiques » si massification = 400 €/m<sup>2</sup>

⇒ Pour ramener le parc ancien à la RT 2012 :

216 milliards d'€

**soit 27 milliards d'€ par an d'ici 2020**

- ✓ Quel outils et taux de financement public?
- ✓ Quels critères d'octroi des aides?



Une solution intermédiaire pour améliorer le confort des ménages : les fonds sociaux d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie (FSATME)

- ✓ Travaux sur les équipements domestiques
- ✓ Interventions « légères » sur le logement
- ✓ En général la gestion des fonds relève de la responsabilité du Conseil général (compétence action sociale)

➔ **Enjeu = généralisation des fonds comme réponse intermédiaire de court/moyen terme aux situations urgentes.**



Budget moyen d'un fond aujourd'hui (ingénierie + travaux) :  
100 000 à 150 000€ / département / an

- ✓ En moyenne, un fonds engage 1 500 à 5 000 € par dossier (une 100<sup>aine</sup> de dossiers par an)
- ✓ Dans l'Hérault, 1 000 € engagés par le FSATME génèrent environ 3 000€ de travaux (et même plus en réalité)

➔ Budget annuel nécessaire si 460 000 ménages ciblés d'ici 2020 (objectif GT Grenelle - cf. rapport Pelletier) :

**850 000 € / département / an**



Un fort besoin d'animation locale et de relais sur le terrain

Systematisation des visites au domicile des ménages pour qualifier leur situation

➔ Nécessité d'une structuration et d'un portage territorial forts par les collectivités

➔ Un dispositif est expérimenté sur plusieurs territoires: le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME)



Coût moyen d'une visite à domicile = 300 à 500€ / ménage

⇒ Objectifs Grenelle = 600 000 visites (sur 8 ans):

240 millions d'€ au total

**soit 30 millions d'€ par an d'ici 2020**

- ✓ La participation financière de l'état (contrats aidés+investissement spécifique), des collectivités territoriales, des fournisseurs d'énergie (CEE), CAF-MSA
- ✓ Le montant des aides allouées au titre des impayés de fluides (FSL) était de 76 millions d'€ en 2006, pour 382 000 ménages aidés (*dont 83% au titre des impayés d'énergie*)



Pour protéger les ménages pauvres et modestes qui

- attendent une intervention dans leur logement
- occupent un logement de qualité mais ne peuvent toujours pas payer leurs factures

⇒ **Mettre en place un « bouclier énergétique » ou « chèque énergie »**



- ➔ Pour ramener le parc ancien au niveau énergétique des normes en vigueur, atteindre les objectifs Grenelle et assurer l'interface pour les ménages qui ne peuvent pas attendre...

**... Il faudra mobiliser, sur les 8 prochaines années:  
28,4 milliards d'euros par an !!!**

- ➔ Des dispositifs et acteurs existants à mobiliser :
  - ✓ CEE et fournisseurs
  - ✓ Réseaux bancaire
  - ✓ Etat / Anah
  - ✓ Etat /ESS
  - ✓ Collectivités et bailleurs
  - ✓ Autres ressources à l'étude (taxe carbone, tarifs progressifs...)

... et d'autres secteurs à engager :  
à titre indicatif, 1€ investi dans la lutte contre la précarité énergétique  
= 42 cents économisés sur les dépenses de santé des habitants concernés.



**Merci de votre attention!**

[marie.moisan@cler.org](mailto:marie.moisan@cler.org)

01 55 86 80 07

[www.precarite-energie.org](http://www.precarite-energie.org)

